

## Le CPF, c'est quoi ?

Salarié ou demandeur d'emploi, vous avez cumulé des droits à formation que vous pouvez utiliser comme vous le souhaitez, dans les domaines qui vous intéressent, afin de développer vos compétences et favoriser votre employabilité

## La différence avec le DIF ?

Le CPF remplace le DIF.  
Le solde de vos heures DIF, acquises de 2009 à 2014, est repris dans le CPF si vous le saisissez avant le 31/12/2020.  
Le CPF est un droit pour tous attaché à la personne, quel que soit son parcours professionnel

## Création de votre compte en ligne

Création de votre compte en ligne : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ou téléchargez l'appli sur votre smartphone

**Rien de plus simple** : il vous suffit de connaître votre n° de Sécurité sociale...

# Nous avons tous le droit d'apprendre

Bénéficiez des formations IZora au titre du Compte Personnel de Formation

## Quelles contraintes ?

Aucune.  
Assurez-vous juste d'être en possession de l'attestation remise par votre employeur indiquant le solde d'heures DIF dont vous disposez

## Choisir IZora

C'est l'assurance de bénéficier d'une formation de qualité, certifiante dont vous pouvez vous prévaloir et de bénéficier de conseils pour utiliser votre CPF dans les meilleures conditions.

## Comment ça fonctionne ?

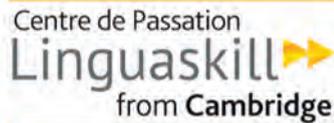
Chaque année, ce compte d'épargne formation est crédité de 500 euros à **utiliser à votre guise** :

- hors temps de travail - en toute autonomie
- sur le temps de travail - avec autorisation de l'employeur

# izora

Pour une simple information sur vos droits, les démarches, les formations éligibles, la demande de prise en charge, pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets de formation,

*Isabelle Jariod et son équipe sont à votre disposition 06 86 83 69 64 - [contact@izora.fr](mailto:contact@izora.fr) - [www.izora.fr](http://www.izora.fr)*



**TOEIC®**

**ETS AUTHORISED TEST CENTRE**



**TOSA® Centre Agréé**